

Réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal François Calame au sujet de la Grenette

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Bref historique

En 1985 déjà, la Municipalité avait souhaité disposer d'un local servant à améliorer la communication entre l'Autorité communale et ses citoyens. Après que le Conseil communal se soit prononcé favorablement, des travaux simples d'aménagements intérieurs furent entrepris ainsi que la fermeture des arcades. Ce local permanent d'exposition était géré par le service de l'urbanisme et devait permettre de présenter des projets tels que des plans de quartier, des constructions publiques ou des routes, par exemple. Malgré une localisation intéressante, ce lieu est très souvent resté vide et inutilisé.

Le préavis et la réponse à la motion Calame

Fin 2006, la nouvelle équipe municipale a souhaité donner une réelle dynamique à cet espace, en développant trois axes principaux :

- 1) l'utilisation par la Municipalité pour augmenter sa relation avec les citoyens (réponse aux interpellations, questions des passants, distribution d'informations plus ciblées en fonction de l'actualité, etc.) ;
- 2) l'utilisation par les différents services de la Ville comme outil de promotion et d'information ;
- 3) la mise à disposition des privés, pour des événements à buts non lucratif, tels qu'expositions, promotion d'événements, etc.

Afin de connaître les utilisateurs potentiels ainsi que leurs besoins, un bref questionnaire a été envoyé dans les services ainsi qu'à quelques associations connues du Service de la culture.

En ce qui concerne les utilisateurs, les services suivant se sont montrés très intéressés Administration générale, Services industriels, Travaux et environnement, Affaires sociales, éducation et jeunesse, Urbanisme, Culture, Sport et Ressources et relations humaines. Pour les besoins, tous ont évoqués le manque de moyens ou la vétusté des installations mis à disposition dans cette salle.

Pour concrétiser ce projet, un préavis, Administration générale/Bâtiment a été déposé en octobre 2007 auprès de votre Conseil. Outre la réfection des façades, celui-ci tenait compte des nombreuses remarques faites par les futurs utilisateurs. Il était donc proposé de mettre à disposition un nouveau beamer, l'ancien n'étant plus compatible avec la technologie actuelle, des chaises et des tables ainsi que des panneaux d'affichage. De plus, afin d'apporter un peu de confort, il était prévu que l'on puisse chauffer de l'eau pour des cafés ou du thé et laver des tasses ou verres, grâce à l'installation d'une petite cuisinette. Une attention particulière devait être apportée à l'éclairage afin que cet endroit reste visible et attractif lors d'exposition.

MUNICIPALITÉ DE NYON

Le problème des escaliers pour l'accès aux handicapés ou aux personnes à mobilité réduite était quant à lui résolu par le percement du mur séparant le corridor d'entrée de l'immeuble et la Grenette.

Un montant de CHF 22'000.- devait être à disposition du Service de l'administration générale afin de pouvoir réaliser des affiches, tracts et promotion pour les différentes expositions demandées par les services de la Ville.

Suite au refus de ce préavis, les services communaux n'ont pas pu utiliser régulièrement la Grenette comme lieu de présentation pour leurs projets, principalement faute de moyen financier et d'équipement. Ceci dit, il est malgré tout fréquenté.

L'utilisation de la Grenette en 2009

Mars un samedi par l'Etat de Vaud
Mai 3 semaines par Culture
Juin 10 jours par Culture
Juillet tous le mois par Travaux et environnement
Aout du 3 au 31 par Focale
Septembre du 1 au 3 par Focale et du 28 au 30 par Bâtiment pour un concours
Octobre du 1 au 23 par Bâtiment et du 26 au 31 par la Culture
Novembre du 1 au 16 par Culture et les 20 et 21 par Mme Ferrara
Décembre du 2 au 18 par le Conseil régional

L'utilisation de la Grenette en 2010

Avril du 10 au 25 par l'exposition Carminati
Mai du 25 au 31 par le FAR
Juin du 1 au 3 par le FAR, du 18 au 21 par Culture et du 28 au 30 par Urbanisme
Juillet du 1 au 4 par Urbanisme
Septembre les 3 et 4 par Théorème, du 6 au 26 par Bâtiment
Novembre les 13 et 14 par le PIN (Parti Indépendant Nyonnais)
Décembre le 8 par Culture et du 15 au 31 par Urbanisme.

L'avenir

En l'état actuel, la Municipalité ne souhaite pas rouvrir la Grenette. Les coûts pour cette opération ainsi que l'inventaire des avantages et inconvénients semblent peu en adéquation avec le résultat escompté par M. Calame (un espace public ouvert).

Par contre une attention toute particulière sera portée ces prochaines années par les services de la Ville pour une meilleure valorisation et une utilisation par nos services plus intensive.

La réactivation du programme de communication prévu dans le préavis de 2007, d'une manière plus modeste, pourrait être une de ces pistes. Ceci impliquerait la mise au budget 2011 d'un montant permettant l'affichage des projets communaux sur une plus grande partie de l'année.

En ce qui concerne les utilisateurs hors administration, la venue prochaine des bureaux du Festival Visions du Réel comme locataire à la place du Marché 2, devrait permettre une occupation ponctuelle de qualité.

En outre, il semblerait que des demandes pour des ventes sporadiques dans cet endroit soient souvent refusées, le règlement actuel ne le permettant pas. Ces ventes peuvent avoir lieu dans notre salle communale, mais celle-ci est souvent trop grande, donc trop onéreuse, selon les demandeurs.

Il semble donc opportun d'étudier aussi cette possibilité.

MUNICIPALITÉ DE NYON

Consciente de ne pas aller dans le sens de l'interpellateur, la Municipalité ne souhaite pas se priver d'un outil de communication peu utilisé actuellement, mais ayant le mérite d'être existant, dans une ville où la moindre surface d'arcade voisine à près de CHF 350.- le m².

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 décembre 2010.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

La Secrétaire :

Is

Is

D. Rossellat

R. Leiggener